

Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure maritime (ENSM)

RNCP17080 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	Titre ingénieur — Titre ingénieur
Code(s) NSF	311u
Formacode(s)	31870, 31892, 31886, 32062, 15099
Code(s) ROME	N3101
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/01/2025

Certificateur(s)

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE MARITIME · SIRET : 13001309700071

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'École nationale supérieure maritime (ENSM) forme les officiers de la marine marchande. La formation des officiers de première classe de la marine marchande conduit à la délivrance conjointe du diplôme d'études supérieures de la marine marchande et du titre d'ingénieur de l'école. Ces officiers exercent les activités et fonctions dans les grandes entreprises du transport maritime. Ils sont reconnus au sein du monde maritime pour leur polyvalence. Ainsi, ils sont capables :

- -d'assurer la conduite de l'expédition maritime des plus gros navires ;
- -de représenter l'armateur en toutes circonstances,
- -de contrôler, entretenir et réparer l'ensemble des installations techniques de tout type de navires ;
- -d'encadrer un équipage d'origine géographique très diverse ;
- -de travailler en totale autonomie, loin des côtes et, parfois, dans des conditions météorologiques très difficiles.

Au service pont, ils sont amenés à exercer progressivement les fonctions de chef de quart passerelle, de second capitaine puis de capitaine. A ce titre, ils exercent les activités suivantes :

- -planification des voyages ;
- -responsabilité de la navigation au cours du quart en mer ;
- -exploitation du navire avec les opérations de chargement et de déchargement du navire (passagers, pétrole, minerais, conteneurs....);
- -maintenance de l'exploitation des matériels et des appareils de sécurité ;
- -encadrement de l'ensemble du personnel pont qui assure l'entretien du navire et de ses appareils ;
- -responsabilité de la sécurité et de la sûreté du navire ;

En qualité de capitaine (commandant), il est :

- -le seul responsable du navire, de la cargaison, de l'équipage et des passagers ;
- -le responsable des tâches administratives, du respect des règlements internationaux, du contrôle et de la mise à jour des documents officiels ;
- -le représentant de l'armateur face aux autorités portuaires et aux agents maritimes.

La polyvalence de ce diplôme permet d'exercer également des fonctions dans le service machine des navires.

A ce titre, ils exercent les activités suivantes :

- -quart machine au cours duquel ils doivent assurer le bon fonctionnement de l'ensemble des installations techniques du navire ;
- -entretien et maintenance de tous les organes techniques du navire (moteurs de propulsion, gouvernail, machines électriques et appareils électroniques, installations de climatisation, froid, groupes électrogènes, chaudière...) ;
- -encadrement de l'ensemble du personnel machine (officiers et ouvriers mécaniciens) ;

En qualité de chef mécanicien, il est :

- -responsable de l'ensemble des installations techniques du navire ;
- -le correspondant de l'armement pour toute question technique et notamment être amenés à préparer les arrêts techniques du navire en lien avec le service technique de l'armement.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences acquises par ces officiers portent sur la capacité à exercer les plus hautes fonctions sur des navires de commerce conformément à la convention internationale dite « STCW » relative aux normes minimales de formation des gens de mer. Ces compétences doivent également lui permettre d'assurer des fonctions de responsabilité au sein d'entreprises maritimes para-maritimes ou dans tout autre champ d'activités qui imposent un ensemble de connaissances techniques, économiques, sociales, environnementales, humaines et internationales.

Plus particulièrement, la dimension propre au titre d'ingénieur conduit à une maîtrise du champ de connaissances scientifiques et techniques fondamentales des systèmes embarqués à bord des navires qui permet :

- -l'évaluation des performances de l'ensemble des systèmes et le développement d'un esprit critique pour améliorer ces performances ;
- -l'acquisition d'une réelle autonomie dans les prises de décision ;
- -la prise en compte des enjeux économiques, sociaux et environnementaux avec le respect des procédures qualité, sécurité et environnement.

Son aptitude au commandement l'amène à :

- -conduire une équipe dans un milieu resserré ;
- -développer un esprit d'initiatives face aux événements de mer ;
- -défendre les intérêts de son armement face aux interlocuteurs portuaires et commerciaux ;
- -travailler dans un contexte international et donc communiquer et rédiger couramment en anglais.

Le titre d'ingénieur confère le grade de master conformément au décret n° 99-747 du 30 août 1999

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Navigation sur des navires toute puissance et toute taille, dans le secteur du commerce, de la pêche et de la plaisance professionnelle.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce diplômé peut prétendre aux emplois suivants après les temps de navigation requis par la réglementation :

- Second capitaine, chargé de l'exploitation du navire,
- Second mécanicien, adjoint du chef mécanicien, chargé de l'entretien des machines,
- Capitaine sur tout type de navire
- Chef mécanicien pour un navire de toute puissance

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

La Convention internationale sur les normes minimales de formation des gens de mer (en anglais STCW) de l'Organisation Maritime Internationale (en anglais IMO) fixe les normes minimales de compétence à acquérir pour chaque fonction exercée à bord du navire.

Les candidats qui ont suivi la formation à l'ENSM obtiennent un double diplôme. En plus du titre d'ingénieur, il leur est délivré le diplôme d'études supérieures de la marine marchande déjà inscrit au niveau I du RNCP.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (25 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	598
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	A3X90 — Cadres et maîtres d'équipage de la marine

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Apprentissage, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Cette certification est un diplôme d'ingénieur accrédité par la CTI.

L'entrée en formation se fait post - bac via Parcoursup pour les trois premières années communes aux deux spécialités (navigant et génie maritime), après avoir suivi un bac général à dominante scientifique.

La spécialité ingénieur génie maritime peut également être accessible après avoir validé au moins deux années d'enseignement supérieur scientifique (BUT, licence, CPGE...).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Jury présidé par la directrice des études ou son représentant et composé de 6 enseignants, 1 par unité d'enseignement.

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Jury présidé par la directrice des études ou son représentant et composé de :

- 6 enseignants, 1 par unité d'enseignement,
- Le maître d'apprentissage, ou un autre représentant de l'entreprise,
- Le tuteur académique.

COMPOSITION DU JURY — VAE

jury présidé par le Directeur Général de l'ENSM ou son représentant, et composé de :

- la directrice des études ou son représentant ;
- au moins deux enseignants titulaires de l'ENSM ;
- un représentant d'une école d'ingénieur ;
- toute autre personne jugée utile par la présidence du jury et intervenant en tant qu'expert.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	10 065 €
Selon la branche	7 000 € – 11 952 €
Prise en charge	Branches concernées
10 065 €	Valeur par défaut · 205 branches

11 952 €	CPNE Travail Temporaire, CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie
10 480 €	CPNE des MFR, CPNE des centres de gestion agréés et habilités agricoles
11 742 €	CPNEFP de l'enseignement privé indépendant
10 000 €	CPNEFP du Transport Maritime
9 000 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
7 000 €	CPNEFP de la métallurgie

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/01/2025

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP40100

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17080/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	6
Parcours menés à terme	9
Taux d'achèvement	150 %
Période	06/2022 – 06/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	9
Montant total engagé	13 570 €
Coût moyen par dossier	1 508 €
Durée moyenne	878 h
Période	07/2021 – 09/2024
France compétences	71 %
OPCO	12 %
Reste à charge titulaire	12 %
Régions	5 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.